

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_014 | Fonds Charcot + Sexologie.](#)  
[HystérieCollectionBoite\\_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski. Item\[A.](#)  
[Laurent, Étude médico-légale sur la simulation de la folie - suite\]](#)

## [A. Laurent, Étude médico-légale sur la simulation de la folie - suite]

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb014\_f0250

SourceBoite\_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).  
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

4° Soudée ne nous paraît pas devoir être déclaré complètement irresponsable de ses actes ; mais il ne peut être non plus considéré comme jouissant entièrement de son libre arbitre.

5° Soudée appartient à cette catégorie d'individus qu'on ne devrait point, à mon avis, laisser libres et qu'il faudrait interner dans des asiles d'aliénés, ou mieux encore, dans des établissements spéciaux qui tiendraient à la fois de l'asile et de la prison.

En foi de quoi, j'ai rédigé le présent rapport que je déclare conforme à la vérité.

J'emprunte un autre fait à M. le docteur Billod qui l'a fait insérer dans les *Annales médico-psychologiques* (1851). Je résume ce rapport.

*Vingt-neuvième observation.* — La nommée Marie-Louise, détenue à la maison d'arrêt sous l'inculpation d'incendie volontaire de bois taillis sur pied, fut soumise à l'examen de M. le docteur Billod ; après deux visites faites à la prison, la prévenue n'ayant répondu à l'interrogatoire que par des pleurs ou des apparences de pleurs, des sanglots, des phrases entrecoupées, contradictoires et sans nul rapport avec les questions qui lui étaient adressées et auxquelles elle s'obstinait invinciblement à ne pas vouloir répondre, fut conduite à l'asile de Sainte-Gemmes pour être l'objet d'une observation plus approfondie.

La susnommée, fille naturelle, âgée de 25 ans, est une grosse fille de campagne, de petite taille, aux yeux bleus et petits, exprimant l'astuce, à la face ronde, bouffie et inintelligente, d'un tempérament lymphati-

BnF  
MSS

